

Nancy, le 18/07/2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Reprise progressive de l'activité de chirurgie ambulatoire au GHSA

L'ARS Grand Est autorise la reprise progressive de la chirurgie ambulatoire (en hospitalisation de jour) au sein du Groupe Hospitalier Sud Ardennes (GHSA) à partir du 21 juillet 2025. Cette décision intervient après plusieurs semaines de collaboration étroite, de travail intense et constructif entre les équipes soignantes du GHSA, du CHU de Reims et l'ARS Grand Est.

Cette reprise est rendue possible grâce notamment à l'appui des équipes du CHU de Reims, qui se sont mobilisées pour mettre en place les outils fondamentaux nécessaires à tout établissement de santé, et qui permettent de garantir une politique efficace de contrôle, d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Aujourd'hui, les engagements du GHSA pour assurer une reprise sécurisée de la chirurgie ambulatoire reposent ainsi sur plusieurs axes :

- La mise en œuvre immédiate de mesures garantissant l'hygiène des locaux et du matériel (par ex., le respect d'une nouvelle charte de fonctionnement du bloc opératoire par l'ensemble des professionnels de santé, l'amélioration de la traçabilité du processus de désinfection des instruments au bloc opératoire...) ;
- La mobilisation d'expertises externes pour accompagner et sécuriser les pratiques ;
- La mise en place de toutes les actions correctives identifiées ;
- La reprise progressive de l'activité chirurgicale, filière par filière, sous l'égide du CHU de Reims. Au regard des besoins du territoire, les premières activités concernent la chirurgie ophtalmologique, orale, de la main, les IVG et les endoscopies.

Ainsi, ces avancées, qui doivent encore être confirmées et pérennisées, permettent à l'Agence d'autoriser la reprise des activités chirurgicales. En complément, un protocole de coopération territoriale a également été établi avec les établissements voisins (CHU de Reims, CHINA, Polyclinique de Bezannes, CH de Châlons-en-Champagne) afin de garantir la continuité des soins en cas d'urgence chirurgicale, en lien avec le SAMU 08.

Enfin, cette reprise sera soumise à un contrôle renforcé de l'ARS Grand Est afin d'assurer les ajustements nécessaires pour maintenir la sécurité et la qualité des soins, et reste soumise à l'obligation du respect des engagements du GHSA.

Les engagements pris par l'établissement :

- La présence systématique d'un médecin anesthésiste pour deux salles de bloc ouvertes, conformément aux bonnes pratiques ;
- L'affectation d'un cadre de santé à temps plein au bloc opératoire et à l'unité ambulatoire dont une des missions est de contrôler la mise en œuvre d'une hygiène rigoureuse dans les différents secteurs;
- Le respect d'une nouvelle charte de fonctionnement du bloc opératoire par l'ensemble des professionnels du bloc ;
- Pour l'activité d'endoscopie, l'achat de nouveaux gastroscopes, le respect des conditions d'hygiène optimales et des protocoles de désinfection ;
- La réalisation régulière d'audits d'hygiène inopinés, en lien avec le Centre d'Appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins (CPIAS) et l'équipe opérationnelle d'hygiène de l'établissement
- L'accompagnement par une mission d'appui du CHU de Reims, composée de 2 médecins et 1 cadre supérieur de santé, qui viennent superviser l'organisation du bloc opératoire
- La reprise progressive, filière par filière, sous l'égide du CHU de Reims : la chirurgie ophtalmologique, orale, de la main, les IVG et les endoscopies seront les premières relancées, au regard des besoins observés sur le territoire.